



RECOMMANDATIONS AUX RANDONNEURS POUR LA TRAVERSEE DES PATURAGES

Les pâtures sont des propriétés privées ; le balisage du sentier et le passage de randonneurs se font nécessairement avec l'accord du propriétaire ; ils supposent donc le respect, par les randonneurs, des lieux et des activités qui y sont exercées. **Ne pas suivre strictement les recommandations qui suivent expose à des accidents et à la fermeture de l'itinéraire.**

1. Toute l'année

- respecter les clôtures, ne pas les escalader,
- utiliser les enjambeurs ou chicanes aménagés,
- fermer soigneusement les barrières derrière soi,
- suivre les sentes tracées dans l'herbe et ne pas s'en écarter,
- respecter les prairies de fauche, les zones cultivées,
- ne laisser aucun détritrus,
- être équipé de bonnes chaussures et progresser avec attention : du fait du climat et de la nature du terrain, le sol des pâtures est parfois constitué de grosses mottes d'herbe, séparées de ravines profondes de plusieurs dizaines de centimètres, souvent humides ; la marche est difficile ; elle est généralement plus facile le long des clôtures.

2. En présence d'animaux

Il faut avoir conscience des dangers que représente un troupeau : les animaux qui passent souvent plusieurs mois en pâturage ou estive de montagne sont peu habitués à côtoyer les personnes. Ils adoptent un comportement moins sociable, défensif et parfois agressif face aux intrus. Les accidents ne sont pas rares.

Comment passer ?

- longer les clôtures et ne pas traverser la pâture,
- rester groupés,
- marcher en file indienne,

- ne pas être accompagné de chien(s) : la présence de chien est en effet fortement déconseillée (s'agissant de propriétés privées, elle est en principe interdite) ; si néanmoins vous avez un animal, le tenir absolument en laisse courte et l'empêcher d'aboyer.

A l'égard des animaux

- se méfier particulièrement des troupeaux quand ils comprennent des veaux,
- ne pas s'approcher des animaux, et passer le plus au large possible,
- ne rien faire qui puisse effrayer le troupeau : bruits, mouvements brusques,
- rester calme et passif,
- éviter de fixer les animaux,
- si les animaux se déplacent, ne pas se mettre en travers de leur route,
- ne pas chercher à les faire bouger,
- **ne pas hésiter à faire demi-tour pour contourner la pâture et à passer par ailleurs ; dans ce but, avant de partir, ne pas oublier de se munir d'une carte détaillée.**

Si présence d'un « chien de protection » du troupeau

Les éleveurs ont parfois recours pour protéger leurs troupeaux (y compris de moutons) contre les attaques de prédateurs et de chiens divagants, à un « chien de protection » (souvent gros chien blanc, appelé patou), qui a pour fonction de dissuader tout intrus de s'approcher des animaux. Pour prévenir tout conflit éventuel avec ce chien :

- s'il vient vers vous en aboyant, rester calme et ne pas bouger : le chien veut simplement faire comprendre qu'il protège le troupeau et empêcher quiconque d'approcher plus près,
- s'arrêter et le laisser faire son travail d'inspection,
- ne pas faire de gestes brusques,
- ne pas chercher à caresser le chien,
- garder la distance avec le chien et avec le troupeau,
- le cas échéant, tenir absolument son propre chien en laisse et en garder le contrôle total,
- contourner troupeaux et chien de protection, et passer au plus large.
